



# LE PERCE- La vie ne s'apprend pas en prison MURAILLE



FSU  
N°1 – Mars 2005

**Le Perce-muraille, ou Casse-pierre est une plante qui pousse sur les murs,  
les fragilise et finit par provoquer leur éboulement ... !**

## EDITO

Le *Perce-muraille* : Symbole fort pour tous les personnels qui restent attachés à la mission éducative de l'institution et soutien à la création de collectifs anti-EPM dans tous les lieux d'implantation : Chauconin (Meaux), Marseille, Meyzieu (Lyon), Orvault (Nantes), Porcheville (Mantes-la-Jolie), Quiévrechain (Valenciennes), à l'image de celui de Lavour (dans le Tarn).

Symbole fort aussi pour cette chronique dont le N° 1 a pour objectif de porter la question de l'enfermement des mineurs et de poursuivre le travail de conviction auprès de tous nos collègues. Le *Perce-muraille* est destinée à rompre l'isolement, à lutter contre la désinformation, à défendre l'éducation, à résister à la tentation sécuritaire, à faire valoir des pratiques visant à favoriser les liens et la communication entre les professionnels de la PJJ, à combattre la transformation de la PJJ en institution d'application des peines pour les mineurs.

**Le *Perce-muraille*, c'est vous, c'est nous, aussi transmettez-nous :**

- les informations sur les luttes menées localement contre les EPM et les CEF (comme les actions initiées à Allonnes et à Nîmes).

- les témoignages concernant les dérives liées à la mise en place de toutes les missions de contrôle, de probation, de gestion de l'incarcération, la comparution à délai rapproché, les sanctions éducatives, l'aménagement des peines....

- les actions menées pour défendre notre conception de l'action éducative.

**Ainsi Perce-muraille vivra  
et contribuera à faire  
tomber les murs !**

## 5 FEVRIER 2005 : LAVAU (Tarn)

### **Manifestation de force contre la prison des mineurs (à l'initiative du collectif anti-EPM)**

Pendant plus de 2 heures, 800 manifestants ont défilé dans les rues de la ville. Du jamais vu à Lavour, en ce jour de marché ! D'autant que ce jour-là (hasard du calendrier) se déroulaient également les manifestations nationales contre la remise en cause de la RTT.

Les manifestants (lycéens, retraités, travailleurs sociaux, enseignants, hospitaliers, chômeurs, parents...) ont protesté contre les décisions du gouvernement axées sur le tout répressif qui laissent pour compte les politiques constructives à l'égard de la jeunesse, notamment celle en difficulté.

Les slogans des manifestants tels

«la vie ne s'apprend pas en prison», «pas de prison pour les mineurs, ni ici, ni ailleurs», «des sous pour l'éducation, non aux prisons», ont dénoncé le projet de construction d'une prison pour mineurs de 13 à 18 ans (appelée hypocritement EPM) et protesté contre les réductions des budgets pour l'éducation, la prévention et l'insertion.

Journée importante donc, mais la mobilisation doit se poursuivre : réunions publiques, signature de la pétition (+ 1800 à ce jour), avec en projet une manifestation qui pourrait se avoir lieu à Toulouse !

### **CEF de Beauvais (Oise) : Challenge collectif ?**

Le rapport d'évaluation des CEF précise que cette expérimentation est vécue par les personnels comme un challenge collectif !

Les personnels du CEF de Beauvais qui subissent des conditions de travail désastreuses sont probablement trop fatigués pour «apprécier l'humour» de cette remarque.

La création des CEF est un gâchis des moyens et notamment des moyens humains. Ces lieux confinés engendrent une pénibilité accrue des conditions de travail, et provoquent la souffrance professionnelle des personnels.

Résultat au CEF de Beauvais :

**2 ATE sur 4 et 4 éducateurs sur 12 sont en arrêt maladie (dont certains en longue maladie).**

Que répondra le Garde des Sceaux aux personnels du CEF de Beauvais ? Peut-être que le CEF de Beauvais est dans la norme puisque, ainsi qu'il est précisé dans le rapport, les arrêts maladie des personnels des CEF concernent essentiellement le personnel éducatif (87 %), mais que probablement, il est l'exception qui confirme la règle car normalement le taux d'absentéisme est faible (4 % selon les statistiques du rapport d'évaluation) !

### **SEAT de Marseille : Du chiffre !**

La semaine du 7 au 12 février, les mineurs déferés ont atteint un chiffre record : 27 en une semaine alors que la moyenne mensuelle est d'ordinaire de 45.

Comme nous en faisons la remarque au substitut de permanence, la réponse a été : « mais vous ne vous rendez pas compte, il n'y a que 6 mineurs incarcérés à Luynes qui dispose de 35 places » !

C'est probablement avec le même souci des effectifs qu'un autre substitut a inauguré « la saisine automatique du Juge des Libertés et de la Détention » (cf. loi Perben 2) : résultat, 2 jeunes primo-délinquants déferés ont été incarcérés !

## 28 FEVRIER 2005 : PORTES OUVERTES... AU CENTRE FERME DE BORDE BASSE (Tarn et Garonne)

**Centre du secteur associatif  
situé aux environs de Moissac,  
Montauban et 12ème CEF dans  
l'hexagone : de quoi s'agit-il ?**

- de placer dans cette structure des mineurs de 13 à 16 ans sous contrôle judiciaire ou avec un sursis mise à l'épreuve ;
- d'appuyer « le travail éducatif » sur un grillage rigide, haut mais suffisamment discret pour éviter un ressenti carcéral !

### ACTIONS REACTIONS

- de l'équipe du CAE de Montauban
- des syndiqués du SNPES-PJJ-FSU de la région
- présence de syndiqués le 28 février 2005 au matin (température extérieure : - 7° !),
- petit groupe gentiment refoulé à l'entrée du parking, 30 mètres en amont du portail,
- échange avec les visiteurs invités (gendarmerie, politiques, quelques éducateurs, des directeurs du public et du privé, peu de juges des enfants),
- distribution d'un tract SNPES-PJJ-FSU (région Midi-Pyrénées) dénonçant :
- la banalisation de l'enfermement
- la surenchère du tout répressif à

l'encontre des mineurs.

- la création de structures carcérales sous prétexte d'éducation.
- le délaissement des autres modes de prise en charge.
- les méthodes basées sur la contention, la confrontation, usant de la menace pour imposer un changement de comportement au mineur.
- lettre signée par une partie de l'équipe du CAE de Montauban (syndiqués et non syndiqués) à l'attention du conseil d'administration de la Sauvegarde.
- cette lettre constate entre autres que c'est la commande politique qui aboutit à la création des centres fermés, déplore le risque pour un mineur de se retrouver en détention dès 13 ans pour manquement aux règles du centre fermé, réaffirme que ce type de structure n'est pas une réponse à la jeunesse qui a perdu tout espoir d'accéder à une intégration sociale et rappelle l'esprit de l'ordonnance de 45 et la primauté des réponses éducatives sur les réponses répressives.

### Médiatisation de cette journée dans LA DEPECHE du Tarn et Garonne

- \* un petit compte rendu dans le journal du 1er mars,
- \* un titre à la une du mercredi 2 mars «C.E.F. : son coût dérange les syndicats» (en fait, il s'agit uniquement du SNPES-PJJ) - «divergence de point de vue sur le bien fondé de l'investissement»
- \* un article ce même jour ayant pour titre «Un air de colonie sans vacances» qui relate le lieu, les locaux, les personnels (24 personnes), l'analyse de directeur de la structure et du directeur de la Sauvegarde de l'Enfance et qui dans un encadré intitulé «Une mise au vert qui coûte cher» donne une large place au positionnement des personnels du CAE de Montauban et des représentants locaux du SNPES-PJJ. Ceux-ci «craignent que l'argent engagé dans l'ouverture du CEF (100.000 euros par mineur pour une prise en charge de 6 mois) manque aux dispositifs existants et dénoncent la volonté politique du gouvernement de privilégier les structures à type carcéral afin de banaliser petit à petit l'enfermement». Ils réaffirment «qu'ils restent persuadés de l'incompatibilité entre démarche éducative et lieu fermé».

### Septembre 2006, Brignoles (Var) : Un CEF à la place du foyer...

C'est vrai qu'il est plus économique de transformer l'existant que de construire du neuf ! Quoi qu'il en soit, cette transformation nécessite quelques travaux de rénovation, d'adaptation et de réaménagement des locaux, sans parler « de la clôture dissuasive » et « des caméras, mais selon un dispositif allégé ». Bref, coût de l'investissement global : **près de 500 000 euros**, études comprises (ouf !). Cette somme qui est à rapprocher des 600 euros quotidiens nécessaires à la prise en charge d'un mineur en centre fermé illustre - s'il en était encore besoin - le choix de ce gouvernement. Nous dénonçons à nouveau les moyens accordés aux centres fermés au détriment du fonctionnement des structures d'hébergement et de milieu ouvert existantes, qui ne bénéficient malheureusement pas d'une telle générosité. Mais les choix politiques du Garde des Sceaux ne sont pas ceux-là, ce qui lui importe ; c'est que «51 % des mineurs placés en centre fermé n'aient pas fait parler d'eux» : que ces jeunes ne fassent plus de bruit, peu importe ce qu'ils deviennent par la suite. **Cacher ces jeunes que je ne saurais voir !**

### Création d'un collectif anti-EPM : Mode d'emploi

- diffusion du «4 pages» **la vie ne s'apprend pas en prison** sur les sites des collectifs existants relatifs à la préservation des libertés fondamentales, des syndicats oeuvrant dans le champ de la protection de l'enfance ....
- à partir du département, initier des réunions sur la question de l'enfermement des jeunes : travail d'explications, éléments sur la réalité locale, nombre de mineurs détenus, conditions de détention, intervention des éducateurs et des autres professionnels, état des lieux des services actuels (budget, personnels, nature de la mission).....
- avec les organisations et associations les plus sensibilisées, élaborer un texte, une pétition, et la faire circuler autant à l'interne qu'auprès des partenaires, militants et citoyens...
- sensibilisation de la presse locale
- contact avec les élus municipaux pour connaître les délibérations de la réunion sur l'approbation du P.O.S. (plan d'occupation des sols) et les votes des conseillers
- élaboration d'un texte d'appel à rejoindre le collectif : LDH, SNEPAP, MRAP, FSU, SM, RAS L'FRONT, PC, LCR, Collectif Travailleurs Sociaux, Collectif Défense des Libertés Fondamentales....
- rencontre du préfet, avec les pétitions
- proposition «d'un vœu» au conseil régional afin d'obtenir les positionnements des groupes politiques
- manifestation à caractère régional (suivant les forces)
- contact avec les collectifs anti-EPM qui vont se créer dans les six autres lieux d'implantation avec le projet d'envisager une action